



MAIRIE

Tél : 05.53.94.20.11

[communedemauvezin.47@wanadoo.fr](mailto:communedemauvezin.47@wanadoo.fr)

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE

Département du Lot-et-Garonne

République Française

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N°10/2026

### Arrêté de délégation de fonction à un adjoint

Le maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à Madame Laurence TOUMEYRAGUES, 3<sup>ème</sup> adjointe,

#### ARRETE

**Article 1er :** Madame Laurence TOUMEYRAGUES, 3<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et sociales
- Gestion des locations des gîtes et de la salle des fêtes.
- Suivi des dossiers d'urbanisme

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Madame Laurence TOUMEYRAGUES des pièces et actes en rapport avec les demandes d'urbanisme tels que les arrêtés de décision des permis de construire, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme et autres documents devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**Article 2 :** Le Maire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie, la secrétaire de mairie, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète
- Monsieur le Trésorier
- L'intéressée

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Fait à MAUVEZIN-SUR-GUPIE, le 31 mars 2026



Daniel BORDENEUVE